

UNE ATTAQUE DANGEREUSE POUR LE DROIT SYNDICAL

Une procédure disciplinaire exceptionnelle à l'encontre de deux fonctionnaires de l'académie d'Orléans-Tours en raison de leur activité syndicale dans le cadre d'un conflit interne à leur établissement.

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer a choisi de ne pas intervenir, apportant ainsi un soutien de facto à la rectrice, alors même que nous avons proposé d'aider à renouer la discussion entre les différentes parties.

Au lieu de cela, la rectrice s'est lancée dans une procédure disciplinaire lourde, faisant planer la menace d'un déplacement d'office de notre camarade.

Fait peu banal, le conseil de discipline n'a pas permis à l'administration de justifier ses accusations et elle n'a pas été en capacité de fournir les éléments sur lesquels elle fonde une décision aussi grave.

Il en ressort des choses assez ubuesques, comme le fait de reprocher à notre camarade de la CGT d'avoir perturbé le bon déroulement de la commission permanente de l'établissement, alors même qu'elle n'en est pas membre...

Cela pose question sur la façon dont le dossier a été monté suite à une enquête administrative uniquement à charge.

Cette procédure inédite et l'acharnement de la rectrice nous interpellent et nous amènent à faire le lien avec l'activité syndicale de nos deux camarades.

Nous demandons la réintégration, sans aucune sanction, de ces deux militant-es syndicaux et nous utiliserons toutes les voies de recours possibles, y compris en justice pour les rétablir dans leurs droits.

Ce n'est pas simplement un problème local qui est posé, mais une atteinte à la liberté d'expression des salarié-es.

C'est pour cela que toute la CGT se mobilise au plan régional, national et interprofessionnel, car nous considérons qu'il y a là un précédent potentiellement dangereux pour le droit syndical dans notre pays.

20 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT !

Dans le cadre de cette journée, le collectif JUJIE (Justice pour les Jeunes Isolé-es Etranger-es) dont la FERC-CGT fait partie, a pris deux initiatives.

Pour préparer cette journée, une vingtaine de témoignages de mineur-es isolés, de professionnel-les et de militant-es ont été publiés et diffusés sur les réseaux et notamment sur les listes CGT. Ces textes, ainsi que ceux qui restent à publier (une cinquantaine au total), ont été remis à l'Elysée, non sans mal. Orientée d'une entrée à l'autre du palais présidentiel, puis contrainte de patienter dans le froid, une délégation accompagnée du cinéaste Laurent Cantet n'a finalement pas été reçue. Au bout d'une heure et demie d'attente, sous la neige, un membre du commandement militaire s'est présenté sur le parvis, leur promettant de faire suivre les dossiers chargés d'histoires humaines révélant l'indignité du traitement de ces mineur-es et jeunes majeur-es que la France rechigne à protéger. Quoi qu'il en soit, Macron ne pourra pas dire qu'il ne savait pas !

Le JUJIE avait aussi appelé à un rassemblement dans la soirée sur la place de la République à Paris. Si les conditions météo ont contraint à renoncer à l'installation du matériel nécessaire aux projections prévues, les représentant-es des structures regroupées dans le JUJIE, les militant-es, les sympathisant-es et plusieurs dizaines de mineur-es isolés étaient bien présents en nombre malgré le mauvais temps. Les prises de parole ont alterné avec les chansons et la musique de la Fanfare Invisible. Parmi les interventions, on retiendra celles, particulièrement fortes et émouvantes, de certains des mineur-es maltraités par les autorités mais aussi - et heureusement ! - soutenus par des collectifs d'habitant-es et des associations.

Des mobilisations qui ne suffiront pas à faire reculer immédiatement le gouvernement et les président-es de conseils départementaux mais qui mettent leur comportement indigne sur la place publique et disent que le combat continue et continuera tant que des enfants seront maltraités comme ils le sont en 2018, dans la France de Macron.

